

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Commune de Lançon-Provence - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2021 - Tranche 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Lançon-Provence pour les années 2019/2021, pour un montant total de 5 112 626 € sur un programme de travaux de 8 623 035 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- d'allouer à la commune de Lançon-Provence une subvention de 887 603 € sur une dépense subventionnable de 1 581 330 €HT, au titre de la tranche 2019 de ce contrat départemental 2019/2021 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Lançon-Provence la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée